

La Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CDFPPA)

Journée départementale de Gérontologie – Limoges - 13 novembre 2019

Christelle ROULET - Conseillère technique actions en territoire, prévention,
partenariats – CD 87

Frédéric TALLIER - Directeur de l'autonomie – CD87



Pourquoi une Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie ?

- Parce qu'il existe un **vieillissement** de la population :
 - ✓ actuellement 15 millions de personnes âgées de 60 ans ou plus, près de 19 millions en 2025 et de 24 millions en 2060 (INSEE)
 - ✓ le nombre des personnes de plus de 85 ans va presque quadrupler d'ici 2050 et en 2060 une personne sur trois aura plus de 60 ans ...
- Parce qu'il faut **anticiper** cette évolution et **changer notre approche** afin de ne pas être uniquement dans la prise en charge de la dépendance mais permettre aussi de prévenir pour préserver l'autonomie
- Parce qu'il faut **mobiliser tous les partenaires** concernés :
 - ✓ déjà engagés ou non dans des actions de prévention de la perte d'autonomie
 - ✓ dans le cadre de stratégies locales mieux coordonnées en termes de cible, contenu et déploiement territorial

La Conférence des financeurs, c'est quoi ?

- Une **instance de coordination institutionnelle** chargée de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires
- Mise en place par la loi d'adaptation de la société au vieillissement (ASV) du 28 décembre 2015
- Elle s'adresse :
 - ✓ aux personnes âgées de soixante ans ou plus
 - ✓ aux proches aidants de ces personnes âgées
- Son objectif est de permettre la mise en œuvre d'actions de prévention de la perte d'autonomie
- Son principe d'action est de **laisser l'initiative** de la mise en œuvre **aux acteurs de terrain** qui réalisent les actions, tout en leur donnant un cadre et des objectifs

Les membres de la CDFPPA

Un représentant de chaque institution :



Le Président du Conseil départemental préside cette Conférence, le Directeur général de l'ARS la vice-préside.

Le périmètre d'intervention de la Conférence



Le périmètre a été modifié en 2019 par l'ouverture du financement aux actions collectives :

- en EHPAD
- pour les aidants des personnes âgées

La déclinaison dans notre département

- Réalisation des premières étapes en 2017 :
 - ✓ diagnostic et recensement des initiatives par l'Observatoire Régional de la Santé
 - ✓ rédaction d'un programme coordonné de financement d'actions de prévention par la CDFPPA pour les années 2017-2019
- Ce programme comprend 4 axes correspondant aux objectifs des actions :
 - ✓ axe 1 : lutter contre l'isolement, améliorer la mobilité et faciliter l'accès aux soins
 - ✓ axe 2 : promouvoir l'accès aux équipements et aides techniques individuelles et poursuivre la politique d'amélioration de l'habitat
 - ✓ axe 3 : développer les actions relatives au bien vieillir et à l'activité physique adaptée
 - ✓ axe 4 : améliorer la coordination et la communication sur la politique de prévention de la perte d'autonomie au sein des territoires et les missions de repérage de la fragilité
- Mise en œuvre du programme depuis 2017 :
 - ✓ appel à initiatives avec 2 fenêtres de dépôt par an
 - ✓ rédaction de cahiers de charges et signature de marchés publics
 - ✓ information et communication
 - ✓ suivi des actions de prévention

2017-2019 : **1 666 885 €** mobilisés
50 porteurs d'actions
77 projets soutenus

FOCUS

Appels à initiatives :
actions et thématiques
variées



- Des **ateliers** :

- ✓ **thématiques** (numérique, prévention des chutes, nutrition, lien social, sécurité routière...)
- ✓ **multithématiques** qui visent dans un premier temps la lutte contre l'isolement social puis proposent des actions ponctuelles de prévention



- Des **conférences** ou **réunions d'information** sur les thématiques suivantes :

Lien social

Usage du numérique

Bien vieillir : nutrition,
mémoire, sommeil, activité
physique adaptée, bien être
et estime de soi

Accès aux droits

Mobilité, sécurité
routière

Habitat,
cadre de vie

FOCUS

Une action de prévention portée par le Département dans le cadre d'un marché public

**ENTRÉE LIBRE
SANS RÉSERVATION**

Vous pouvez suivre l'ensemble des réunions ou n'assister qu'à celles qui vous intéressent. Encadrées par des professionnels, ces rencontres sont gratuites.

Il suffit de se rendre au lieu et à l'heure indiqués dans ce document.

Ces rendez-vous sont ouverts à tous, que vous soyez débutant ou plus à l'aise avec internet.

Alors n'hésitez plus à vous lancer, trouvez le rendez-vous le plus proche de chez vous et faites le plein de conseils !

LES 10 COMMUNES PARTENAIRES DES "MATINÉES SENIORS"

Trouvez la commune la plus proche de chez vous et faites le plein de conseils !

RESTEZ CONNECTÉS

avec les "Matinées seniors"

07 85 93 92 91
Et aussi auprès de votre
Maison du Département
ou de votre mairie

Réunions d'information gratuites pour découvrir Internet!

- S'équiper pour Internet
- Naviguer sans risque
- Consulter et acheter en toute sécurité
- Démarches administratives



FOCUS

Aides techniques :
permettre une meilleure
connaissance et
évaluation des besoins
faciliter l'accès et
l'appropriation de ces
aides



- Des financements individuels par la Conférence des financeurs d'aides techniques :
 - ✓ pour les bénéficiaires de l'APA : en complément des plans d'aide APA arrivés au plafond
 - ✓ pour les ressortissants MSA : convention de délégation de gestion
 - ✓ en complément des aides déjà proposées (APA et caisses de retraite)
- A venir :
 - ✓ développer l'évaluation des besoins spécifiques par des ergothérapeutes
 - ✓ sensibiliser la population générale sur les aides techniques
 - ✓ faciliter l'appropriation des aides techniques

ET
AUSSI

> Résidences
autonomie

> SPASAD

> Aidants

> EHPAD

Résidences autonomie :
157 507 € mobilisés pour le forfait autonomie en 2019
10 résidences autonomie
481 places

Pour des actions sur la nutrition, le lien social, la prévention des chutes, l'activité physique adaptée, l'adaptation du logement...

Expérimentation Services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) :

65 898 € mobilisés pour le forfait autonomie en 2019
5 SPASAD expérimentaux

Aidants :

Actions à destination des aidants désormais finançables !
Pour des actions d'information, formation, soutien psycho-social

EHPAD :

Actions à destinations des résidents d'EHPAD désormais finançables !
Coordination avec l'ARS

Merci de votre attention

